



**BASSE-  
NORMANDIE**

# Psychologues de l'Education nationale

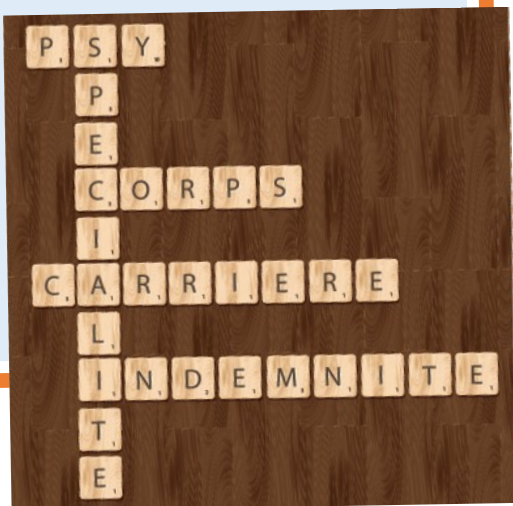
Elections

**2017**

## Notre bilan

Syndicat majoritaire dans l'académie de Caen dans l'ancien corps des COP-DCIO, le SGEN-CFDT a obtenu :

- le maintien du CIO de Flers ;
- le maintien du CIO d'Avranches ;
- le maintien d'une permanence d'accueil à Mortagne-au-Perche ;
- un plan académique prévisionnel pour se prémunir contre le désengagement du département du Calvados ;
- l'obtention de la hors-classe pour les personnels les plus proches de la retraite (et non pas pour les plus "méritants") ;
- plus de passages à la hors-classe dans l'académie de Caen que pour la moyenne nationale ;
- le rappel sur 4 ans de la NBI pour tous les directeurs de CIO.



Ce bilan des élus ne concerne que les ex-COP-DCIO puisque **les psychologues scolaires** n'étaient pas un corps et n'avaient pas de CAP. Cependant, nos élus en CAPD ont évidemment défendu les collègues dans les cas individuels.

Au niveau national, le SGEN a constamment négocié et obtenu un certain nombre d'avancées, comme **l'ISAE et l'augmentation du nombre de passages à la hors-classe pour les enseignants du primaire ou les progrès sur la carrière issus du PPCR.**

## Sur le désengagement des conseils départementaux.

C'est le **SGEN-CFDT** qui a alerté les collègues et permis leur mobilisation, empêchant l'abandon pur et simple du CIO de Flers. Un groupe de travail académique a permis de **trouver une solution qui ne lèse ni les personnels ni le service rendu au public.**

Le SGEN-CFDT a régulièrement fait des comptes-rendus à tous les personnels des CIO et a rappelé au recteur ses engagements, en particulier à Mortagne-au-Perche.

**Grâce à ce plan académique, que seul le SGEN-CFDT a eu le courage de valider,** le CIO d'Avranches a lui aussi été repris par l'Etat. Les personnels de Valognes ont été suivis au plus près et ont retrouvé un poste correspondant à leur souhait.

## Sur la hors-classe.

Les règles assez vagues données par le ministère auraient pu amener à ce que la hors-classe ne soit pas donnée à des collègues partant bientôt à la retraite. **L'action volontariste du SGEN-CFDT a permis une intersyndicale qui a obtenu une liste équitale.**

D'autre part, la vigilance de nos élus académiques et nationaux a anticipé un problème réglementaire qui s'est révélé officiellement ensuite. **Cela a permis à l'académie de Caen de bénéficier de plus de promus à la hors-classe que la moyenne nationale.**

## Sur la NBI des DCIO

Le SGEN-CFDT a informé le rectorat d'un changement dans la jurisprudence réservant antérieurement cette NBI à un seul CIO par département. Heureusement, car les services académiques concernés n'avaient pas eu l'information !

**La situation est maintenant débloquée et le rectorat versera 4 années d'arriérés très rapidement.**

# Une identité du Corps à construire

La réforme des corps de psychologues n'est pas celle qu'aurait souhaitée le SGEN-CFDT. Toutefois, avec nos élu.e.s, il revendiquera :



## Pour nos deux spécialités :

- plus de postes et de recrutements face à l'accroissement des missions ;
- des formations ouvertes à tous ; des formations communes ;
- le passage simplifié d'une spécialité à l'autre sans concours ;
- le choix du lieu de stage pour les stagiaires Psy-EN en formation ;
- une formation et une rémunération de 1250 euros pour les tuteurs ;
- une indemnité identique pour tous soit 2044 euros ;
- une harmonisation des obligations de service dans un cadre annuel ;
- des entretiens de carrière avec un regard croisé pour les deux spécialités ;
- que la direction des CIO puisse être assurée par des personnels issus des deux spécialités ;
- que tous les Psy-EN avec trois ans d'ancienneté au 11ème échelon obtiennent la hors classe.

## Pour les fonctions de directeur/adjoint :

- défendre les fonctions d'adjoint au CSAIO et à l'Onisep comme des fonctions ouvrant l'accès à la classe exceptionnelle ;
- permettre aux néo-DCIO d'obtenir une reconnaissance administrative et une valorisation motivante dès leur prise de fonctions.

La **crédibilité** obtenue par nos élu.e.s auprès du rectorat donne au SGEN-CFDT une **vraie capacité à négocier et à obtenir des avancées**. Le syndicalisme CFDT, capable de **regarder la réalité en face** pour mieux la transformer, capable de faire des propositions et de s'engager dans la négociation, attentif à ne pas être le paravent d'une couleur politique, obtient **des résultats concrets qui répondent aux attentes des personnels**.

## Pour la spécialité EDA,

- une chaîne hiérarchique et une évaluation clarifiées ;
- garantir à chaque professionnel des conditions de travail satisfaisantes : bureau équipé (téléphone, ordinateur, outils...), permettant un travail en toute confidentialité, dans le respect des usagers ;
- offrir des espaces ressources et dégager du temps pour du travail en commun, par exemple dans les CIO ou dans un autre lieu ;
- un financement rectoral pour les outils et les déplacements ;
- lors des mutations, un traitement identique pour les collègues détachés et les collègues intégrés.

## Pour la spécialité EDCO :

- la création du corps s'accompagne du **risque de voir disparaître auprès du public la fonction de conseil en orientation**, ce que craignent de nombreux collègues. La perte d'une appellation professionnelle claire explicitant la fonction de conseil en orientation fragilise les centres d'information et d'orientation dont les régions souhaitent prendre le pilotage ;
- **défendre** l'existence et la spécificité des CIO dans l'accueil **tout public** pour l'aide à la construction de parcours scolaires et professionnels.

## JE VOTE 2 fois Sgen-CFDT :

- 1 X pour les élections à la CAPN
- 1 X pour les élections à la CAPA